

Auvergne Immobilier et Tourisme,

Agence immobilière régie par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, dite « loi Hoguet »
et son décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972,

SARL enregistrée au RCS de Clermont-Ferrand sous le SIRET n° 512 068 339 dont
le siège social est au lac Chambon, 63790 Chambon sur Lac.

Enseignes commerciales : « AIP Sancy », « Auvergne Locations », « Arvernha Resorts »



Gérant : Stéphane CREGUT, agent immobilier,
détenteur de la carte professionnelle n° CPI 6302 2018 000 034 247,
soumise à des conditions d'aptitude professionnelle et de moralité,
délivrée par la CCI du Puy-de-Dôme

Garanties Financières SoCaF (26 Av. Suffren, 75015 Paris) pour les activités de :

-Transaction = 110 000€

-Gestion locative = 400 000€

-Prestations touristiques = 22 000€

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : S.A.A.

BAREMES D' HONORAIRES

A COMPTER DU 01/05/19

(Ordonnance n°86-1243 du 01/10/1986 J.O 09/12/1986)

(Arrêté du 29/06/1990 J.O 03/07/1990)

(Arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs)

HONORAIRES DE NEGOCIATION POUR LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER CONSECUTIF A LA SIGNATURE D'UN MANDAT DE VENTE

Transaction sans perception de fonds		
PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC	
	Mandat simple	Mandat exclusif
>240 000€	5%	4%
De 190 001€ à 240 000€	6%	4,8%
De 140 001€ à 190 000€	7%	5,6%
De 90 001€ à 140 000€	8%	6,4%
De 50 001€ à 90 000€	9%	7,2%
<50 000€	10%	8%

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%. Nos honoraires sont à la charge du vendeur. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

**HONORAIRES DE NEGOCIATION SUR CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE,
PARTS SOCIALES OU ACTIONS**

Transaction sans perception de fonds		
PRIX DE VENTE TTC	HONORAIRES TTC	
	Mandat simple	Mandat exclusif
>240 000€	8%	6,4%
De 190 001€ à 240 000€	9%	7,2%
De 140 001€ à 190 000€	10%	8%
De 90 001€ à 140 000€	11%	8,8%
De 50 001€ à 90 000€	12%	9,6%
<50 000€	13%	10,4%

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%. Nos honoraires sont à la charge du vendeur. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

**HONORAIRES DE NEGOCIATION POUR L'ACHAT D'UN BIEN IMMOBILIER
CONSECUITIF A LA SIGNATURE D'UN MANDAT DE RECHERCHE**

Transaction sans perception de fonds		
PRIX D'ACHAT	HONORAIRES TTC	
	Mandat simple	Mandat exclusif
>240 000€	5%	4%
De 190 001€ à 240 000€	6%	4,8%
De 140 001€ à 190 000€	7%	5,6%
De 90 001€ à 140 000€	8%	6,4%
De 50 001€ à 90 000€	9%	7,2%
<50 000€	10%	8%

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%. Nos honoraires sont à la charge du vendeur. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

TARIFS POUR ESTIMATION DE LA VALEUR VENALE D'UN BIEN IMMOBILIER SUR LES SECTEURS 63790, 63710, 63610, 63970			
TYPE DE BIEN	TARIFS TTC		
	SANS MANDAT	Avec Mandat Simple de Vente	Avec Mandat Exclusif de Vente
Maison d'habitation	150€	100€	50€
Appartement	120€	80€	40€
Terrain	100€	50€	0€
Immeuble collectif	360€	180€	90€
Murs commerciaux	320€	160€	80€
Fonds de commerce	280€	140€	70€
EVALUATION DE VALEUR LOCATIVE D'UN BIEN EN LOCATION SAISONNIERE	UNIQUEMENT DANS LE CADRE DES TRANSACTIONS REALISEES PAR L'AGENCE		

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE D'UN BIEN EN LOCATION SAISONNIERE

COMMERCIALISATION : 15% TTC DU MONTANT TOTAL (PRIX PUBLIC) DU SEJOUR VENDU, A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

MANDAT DE GESTION EXCLUSIF UNIQUEMENT (PAS DE PARTAGE D'ACCES AUX CALENDRIERS)

CONCIERGERIE : FACTURATION A LA PRESTATION SELON LES FRAIS DE DEPLACEMENT ET LE TEMPS D'INTERVENTION.